



PHOTO
RECENTE
OBLIGATOIRE

Fiche d'inscription Élémentaire École Municipale des Sports Année scolaire 2024-2025

Cette fiche doit être remise complétée à l'Espace Famille

Obligatoire pour participer : Questionnaire de santé ou certificat médical (à faire remplir, dater et signer)

Classe : CP CE1 CE2 CM1 CM2

À l'année

semestre 1
(du 11/09/2024 au 18/12/2024)

semestre 2
(du 8/01/2025 au 25/06/2025)

Enfant

Nom et Prénom :
.....

Date et lieu de naissance :
.....

Responsable légal (père, mère ou tuteur)

Nom et Prénom :

Adresse :
.....

Situation familiale : Marié (e), célibataire, divorcé(e) :

☎ Domicile : ☎ Portables : /

Lieu de travail :

De la mère : ☎ Travail :

Du père : ☎ Travail :

Autres personnes à contacter en cas d'urgence :

Nom et Prénom :

.....

Adresse :

☎ Domicile : ☎ Portable : ☎ Travail :

Nom et Prénom :

.....

Adresse :

☎ Domicile : ☎ Portable : ☎ Travail :

Renseignements médicaux et remarques relatifs à la santé de l'enfant

Nom du médecin de famille :

.....

Adresse et téléphone :

.....

Traitement spécifique, allergie(s) ou contre-indication quelconque :

.....

.....

Autorisation parentale :

Je soussigné (e) Nom Prénom :

Père Mère Tuteur légal de l'enfant susnommé l'autorise à participer à l'activité multisports proposée par l'Ecole Municipale des Sports.

J'autorise Je n'autorise pas mon enfant à rentrer seul (e) à mon domicile à la fin de l'activité. En dehors de ces horaires. Je décharge la commune de Villeneuve-la-Garenne de toute responsabilité en cas d'accident survenant après 17h00.

J'autorise Je n'autorise pas **expressément**, en outre, le Service municipal des Sports :

À utiliser les photographies de mon enfant prises à l'occasion des activités pratiquées. Celles-ci pourront apparaître sur les supports suivants : journal municipal, supports promotionnels du dispositif, site internet ou réseaux sociaux de Villeneuve-la-Garenne.

J'autorise Je n'autorise pas tout responsable de l'Ecole Municipale des Sports à faire soigner mon enfant et à pratiquer toute intervention d'urgence, y compris transfusion sanguine.

En aucun cas, la Ville ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol d'objets de valeur (bijoux, portable ou autres).

Nouveauté 2024 : je m'inscris à la newsletter de la Ville pour chaque mois rester au courant des dernières actualité de ma ville : Oui, merci de nous indiquer votre email :

.....

Non, je ne souhaite pas m'inscrire à la newsletter

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le

Signature des parents (ou représentant légal de l'enfant) :